



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que Mme Alves Cadete Paula Manuela, domiciliée à Meillerie (France), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 1'714 Route Cantonale 46, 1897 Les Evouettes
Enseigne	:	Churrascaria Le Grammont
Prestations	:	Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, mets à emporter et/ou à livrer, boissons avec alcool à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture	:	lundi au dimanche de 06h00 à 24h00
Employeur	:	GFID Sàrl, Av. de Chailly 57, 1012 Lausanne
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 11 juillet 2024

L'Administration communale